



PFAS DANS L'EAU “Nous avons porté plainte pour mise en danger”



Laetitia Oser,
43 ans, habitante
de Saint-Louis,
dans le Haut-Rhin,
a découvert
en 2025 que l'eau
du robinet était
contaminée aux
PFAS et impropre
à la consommation.
Et cela depuis
au moins deux ans.

Page réalisée par
Riva Brinet-Spiesser

Je me souviens précisément de la date: le 25 avril 2025. Dans ma boîte aux lettres, un courrier signé du préfet nous apprend que l'eau du robinet est contaminée aux PFAS (lire notre encadré). Elle devient interdite à la consommation pour les personnes fragiles (immunodéprimées, femmes enceintes, nourrissons...). Au début, je n'y ai pas cru. Et les personnes en bonne santé, alors? Elles peuvent continuer à s'intoxiquer sans problème? Quand je pense que, quelques mois plus tôt, j'ai fait un don afin que des gens vivant dans des pays en voie de développement aient accès à l'eau potable, et que nous, en 2026, on se retrouve avec une eau impropre à la consommation. C'est le monde à l'envers! Les teneurs en PFAS dépassent de quatre fois les limites autorisées, a priori en raison des mousses qui étaient utilisées auparavant par les pompiers pour éteindre les incendies lors d'entraînements sur le site de l'aéroport. On a trouvé des documents qui révèlent que les seuils sont dépassés à Saint-Louis depuis avril 2023. Cela veut dire que, pendant deux ans, des personnes savaient et ont continué à nous servir de l'eau contaminée, sans scrupule.

“On nous a servi de l'eau contaminée, sans scrupule”

J'ai arrêté tout de suite d'utiliser l'eau du robinet, même si je suis en bonne santé et non concernée par l'interdiction. Mon fils, lui, n'est pas très en forme. Et dire que, pendant des années, j'ai cuit les pâtes – il en raffole – dans une eau chargée en PFAS! L'eau est un élément vital, on s'en sert pour préparer des biberons, laver des légumes, cuisiner, etc. Alors, je m'approvisionne en bonnes au supermarché ou je vais me servir à la fontaine dans le Sundgau, un territoire voisin. Et je refuse de payer mes factures d'eau, même si

elle est à nouveau potable après que Véolia, gestionnaire dans le secteur, a trouvé des solutions dans l'urgence⁽¹⁾.

Mais je ne pouvais pas en rester là. J'ai donc créé un collectif sur Facebook, qui a réuni environ 400 habitants. Nous avons écrit au président de l'agglomération en demandant, entre autres, le remboursement des montants versés pendant les deux années où nous nous sommes empoisonnés.

dans, entre autres, le remboursement des montants versés pendant les deux années où nous nous sommes empoisonnés.

Pas un mot d'excuse

Il a refusé, bien sûr. Sa réponse m'a rendue folle. Il nous prenait de haut, en nous expliquant qu'on avait surestimé le nombre d'habitants touchés. Peu importe: une seule personne contaminée, c'est déjà trop. J'ai contacté un avocat et, avec une centaine de riverains, nous avons porté plainte collectivement. L'agglomération, tout comme Véolia, doivent assumer leurs responsabilités. Ils ne reconnaissent rien; nous n'avons reçu aucune réparation, pas un mot d'excuse. Nous organisons bientôt une réunion publique à Saint-Louis, en présence de notre avocat. L'objectif est de mobiliser suffisamment pour que notre collectif devienne une association. Avec ce statut, nous gagnerons en crédibilité dans notre combat. Depuis que je me défends, je ressens une pression. Il faut un certain courage pour se battre. J'ai créé le collectif justement pour que chacun sorte de son quotidien et cesse d'avoir peur de parler. À plusieurs, nous sommes plus forts. ▣

(1) Les interdictions ont été levées le 15 décembre 2025. Ne pas payer ses factures expose à des procédures de recouvrement.

UN TERRIBLE POISON À RETARDEMENT

Les PFAS regroupent environ 10 000 molécules perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées utilisées depuis les années 1950 par les industriels dans les poêles, les textiles et les emballages pour leurs propriétés imperméabilisantes, antiadhésives ou de résistance à la chaleur. Longtemps passés inaperçus, les PFAS constituent aujourd'hui l'un des plus grands scandales sanitaires. On découvre que ces «polluants éternels», quasi indestructibles, s'accumulent depuis 70 ans dans les eaux de

surface et les nappes phréatiques... et donc dans l'eau potable! Problème: nocifs pour la santé, ils sont suspectés de causer, entre autres, des maladies thyroïdiennes, un taux élevé de cholestérol, des lésions au foie et des cancers du rein. Depuis le 12 janvier 2026, la directive européenne relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine oblige les distributeurs d'eau à contrôler 20 PFAS, pour une teneur cumulée ne devant pas dépasser 100 nanogrammes par litre (ng/l). Un seuil jugé trop peu restrictif.